

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

DATE: 2026-02-23

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MÉLANGE ET FOURNISSEUR

NOM DU PRODUIT : FLUIDE SYNTHÉTIQUE - 70-0101 / 70-0104 / 70-0120 / 70-0145
FOURNISSEUR : AMETA SOLUTION
 1392, AVENUE DE LA GARE
 MASCOUCHE, QC J7K2Z2
 1.450.477.3102 / info@ametasolution.com
NUMERO D'URGENCE : Centre anti-poison du Québec: 1 800 463 5060
 Centre antipoison de l'Ontario: 1 800 268 9017
 CANUTEC: 1 888 226 8832 (24 hours)
UTILISATION : Lubrifiant synthétique très peu moussant.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE : SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

LES ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE : Ce produit a été répertorié et étiqueté selon le SIMDUT 2015 (SGH).

Les pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence		
Prévention	:	P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. P321 - Traitement spécifique (voir les premiers soins sur cette étiquette). P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : demander un avis médical/consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Élimination	:	P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux lois et règlements applicables.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	CAS	CONCENTRATION (POIDS)
Sel de triéthanolamine de l'acide néodécanoïque	84501-70-2	5-10
Hexahydro-1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)-s-triazine	4719-04-4	1-5

Selon la connaissance actuelle du fournisseur, aucun autre ingrédient présent dans les concentrations applicables, n'est classé comme dangereux pour la santé et par conséquent exige la déclaration dans cette section.

Toute concentration indiquée sous forme de fourchette est due à la protection de la confidentialité ou à la variation des lots.

4. PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX	:	Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières écartées. Si une irritation persiste, consulter un médecin.
CONTACT AVEC LA PEAU	:	Retirer les vêtements et chaussures contaminés en lavant la zone affectée avec du savon et de l'eau. Si une irritation ou un inconfort persiste, consulter un médecin. Laver les articles contaminés avant un nouvel usage.
EXPOSITION PAR INHALATION	:	Donner de l'air frais. Si un inconfort persiste, consulter un médecin.
EXPOSITION PAR INGESTION	:	Contactez un centre anti-poison. NE PAS faire vomir. Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou qui a des convulsions. Rincer la bouche avec de l'eau, puis boire une grande quantité d'eau. Si le vomissement survient, conserver la tête sous les hanches.
AUTRES PREMIERS SOINS	:	Consulter un médecin

5. MESURES EN CAS D'INCENDIE

MÉDIA D'EXTINCTION

Média extinction appropriés	:	Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse.
Média extinction inappropriés	:	Pas disponible.

Lutter contre l'incendie

Danger d'explosion ou de feu inhabituel	:	Pas disponible.
Produits de combustion dangereux	:	Gaz irritants. Oxydes d'azote. Oxydes de bore. Oxydes de carbone.

Conseils aux pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies. Vaporiser de l'eau sur les contenants exposés au feu afin de les refroidir.
-----------------------	---	---

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES :

- Pratiquer une bonne hygiène industrielle lors de la manipulation du produit.
- Revêtir les équipements de protection individuelle appropriés.
- Eviter de respirer le produit pulvérisé et les vapeurs/brouillards/bruines.
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Consulter les mesures de sécurité des sections 7 et 8.

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT ET MÉTHODE DE NETTOYAGE :

- Faire évacuer les lieux, puis les ventiler adéquatement.
- Contenir le déversement si cela peut être fait sans risque.
- Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les égouts, les cours d'eau et les eaux souterraines.
- Dans le cas d'un déversement important, pomper le produit pour disposition.
- Absorber le déversement avec un matériau inerte (vermiculite, sable ou terre).
- Ramasser puis placer dans un contenant approprié et bien identifié.
- Laver l'emplacement avec de l'eau.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION:

- Avoir une bonne hygiène de travail lors de la manutention.
- Revêtir les équipements de protection individuelle appropriés.
- Éviter de respirer les vapeurs et brouillards.
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ouvrir et manipuler le contenant avec prudence.

ENTREPOSAGE:

- Conserver le contenant bien fermé dans un endroit bien ventilé et frais.
- Tenir à l'écart des matières incompatibles.
- Éviter le gel.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTROLE:

Sel de triéthanolamine de l'acide néodécanoïque (84501-70-2)		
VALEURS LIMITES D'EXPOSITION	VALEUR	SOURCE
VEMP	Pas disponible.	Fournisseur
VECD	Pas disponible.	Fournisseur
Hexahydro-1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)-s-triazine (4719-04-4)		
VALEURS LIMITES D'EXPOSITION	VALEUR	SOURCE
VEMP	Pas disponible.	Fournisseur
VECD	Pas disponible.	Fournisseur

CONTRÔLE D'INGÉNIERIE APPROPRIÉ:

Les équipements de protection individuelle requis dépendent des conditions et risques spécifiques au lieu de travail.

Mesures de contrôle à considérer : Ventilation générale convenable ou à la source.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE:

Protection des mains	:	Caoutchouc butyl. Néoprène. Nitrile. PVC.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité et visière s'il y a un risque d'éclaboussure.
Équipement de protection respiratoire	:	Aucun normalement nécessaire. Déterminer les équipements requis après évaluation des conditions et risques spécifiques au lieu de travail.
Autres protections	:	Bottes et tablier.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	:	Liquide, limpide
COULEUR	:	Vert
ODEUR	:	Légère
POINT DE FUSION ET POINT DE CONGÉLATION (°C)	:	~0
POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION (°C)	:	~100
CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ	:	Aucune connue.
LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ/D'EXPLOSIVITÉ: (%)	:	Sans objet
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ/D'EXPLOSIVITÉ: (%)	:	Sans objet
POINT D'ÉCLAIR (°C)	:	Sans objet
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C)	:	Sans objet.
TEMPERATURE DE DÉCOMPOSITION (°C)	:	Pas disponible.
pH	:	9,4
VISCOSITÉ CINÉMATIQUE (MM²/S (CST) AT 40°C)	:	<10
SOLUBILITÉ	:	Complète
COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU (VALEUR LOGARITHMIQUE)	:	Pas disponible
PRESSION DE VAPEUR (kPa)	:	Pas disponible
MASSE VOLUMIQUE ET DENSITÉ RELATIVE	:	1.04-1.08
DENSITÉ DE VAPEUR RELATIVE	:	Pas disponible
CARACTÉRISTIQUES DES PARTICULES	:	Non applicable.
CONTENU EN COV	:	Pas disponible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

REACTIVITÉ	:	Pas disponible.
STABILITÉ CHIMIQUE	:	Stable dans des conditions normales d'entreposage.
POSSIBILITÉ D'UNE RÉACTION DANGEREUSE	:	Pas disponible

CONDITIONS À ÉVITER	:	Pas disponible.
INCOMPATIBILITÉS	:	Acides. Bases fortes. Oxydants forts.
PRODUIT DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	:	Acides organiques. Aldéhydes. Éthers. Gaz irritants. Oxydes d'azote. Oxydes de bore. Oxydes de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUE :

Sel de triéthanolamine de l'acide néodécanoïque (84501-70-2)		
DL50 Oral (Rat) mg/kg	:	Pas disponible.
DL50 cutanée (Lapin) mg/kg	:	Pas disponible.
CL50 Inhalation (Rat)	:	Pas disponible.
Hexahydro-1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)-s-triazine (4719-04-4)		
DL50 Oral (Rat) mg/kg	:	1000
DL50 cutanée (Lapin) mg/kg	:	>4000
CL50 Inhalation (Rat)	:	0.371 mg/L, 4h

VOIE PRIMAIRE D'EXPOSITION : Absorption cutanée. Contact avec les yeux. Inhalation

TOXICITÉ/EFFETS AIGUS

Contact avec les yeux	:	Possibilité d'une irritation. Production de larmes. Rougeur.
Contact avec la peau	:	Assèchement. Ce produit peut causer une réaction allergique chez certains individus. Irritation. Rougeur.
Inhalation	:	Possibilité d'une irritation des voies respiratoires si le produit est vaporisé ou en brouillard.
Ingestion	:	Irritation. Malaise gastrique.

TOXICITÉ/EFFETS CHRONIQUES

Cancérogénicité	:	Pas disponible
Reprotoxicité	:	Pas disponible
Tératogénicité	:	Pas disponible
Mutagénicité	:	Pas disponible
Sensibilisation	:	Peut causer de la sensibilisation cutanée.
Produits synergiques	:	Pas disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ :

Sel de triéthanolamine de l'acide néodécanoïque (84501-70-2)

LC50 (Poisson) : Pas disponible.

EC50 (Autres organismes aquatiques) : Pas disponible.

EC50 (Daphnie) : Pas disponible.

Hexahydro-1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)-s-triazine (4719-04-4)

LC50 (Poisson) : 16.07 mg/L, 96h (Espèce: Brachydanio rerio)

EC50 (Autres organismes aquatiques) : 6.6 mg/L, 72h (Espèce: Freshwater algae)

EC50 (Daphnie) : 11.9 mg/L, 48h (Espèce: Daphnia magna)

PERSISTANCE ET BIODÉGRADABILITÉ

Sel de triéthanolamine de l'acide néodécanoïque (84501-70-2)

Pas disponible

Hexahydro-1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)-s-triazine (4719-04-4)

Facilement biodégradable.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Sel de triéthanolamine de l'acide néodécanoïque (84501-70-2)

Pas disponible

Hexahydro-1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)-s-triazine (4719-04-4)

Pas disponible

MOBILITÉ AU SOL

Sel de triéthanolamine de l'acide néodécanoïque (84501-70-2)

Pas disponible

Hexahydro-1,3,5-tris(2-hydroxyéthyl)-s-triazine (4719-04-4)

Pas disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

L'élimination d'un produit devrait toujours se faire conformément aux règlements applicables. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, dans le sol ni dans un plan d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT TERRESTRE TMD

Non-Réglémenté (TMD, IATA, IMDG)

NUMÉRO UN :

CLASSE DE DANGER & DIVISION :

GROUPE D'EMBALLAGE :

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX

SIMDUT 2015: Ce produit a été répertorié selon les critères établies par la loi sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations exigées par la dite loi.

LIS: Toutes les composantes de ce produit sont présentes dans la LIS ou sont exemptées.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les opinions exprimées ici sont celles d'experts qualifiés de Magnus 1946 Produits Chimiques Ltée. Nous croyons que l'information présentée ici est à jour à la date de préparation de cette fiche de données de sécurité. Puisque l'utilisation de cette information et de ces opinions ainsi que les conditions dans lesquelles le produit est utilisé ne sont pas sous le contrôle de Magnus 1946 Produits Chimiques Ltée, l'utilisateur a l'obligation de déterminer les conditions permettant l'utilisation sécuritaire du produit.

ACRONYMES/ABRÉVIATION

<i>AVAQMD</i>	:	Antelope Valley Air Quality Management District
<i>CAS</i>	:	Numéro d'identification attribué par le Chemical Abstracts Service
<i>CL50</i>	:	Concentration léthale 50 dans l'air ou l'eau
<i>COV</i>	:	Composé Organique Volatile
<i>DL50</i>	:	Concentration léthale 50, selon la voie d'exposition
<i>EC50</i>	:	Concentration efficace médiane
<i>IARC</i>	:	International Agency for Research on Cancer
<i>IATA</i>	:	Association du Transport Aérien International
<i>IMDG</i>	:	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
<i>LCRMD</i>	:	Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
<i>LIS</i>	:	Liste intérieure des substances
<i>NTP</i>	:	National Toxicology Program
<i>SGH</i>	:	Système général harmonisé
<i>TMD</i>	:	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
<i>VECD</i>	:	Valeur d'exposition de courte durée (15 minutes)
<i>VEMP</i>	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée (8 heures)

AUTRES INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES